

Lurelu



Puisqu'il faut un édito

Daniel Sernine

Volume 41, Number 2, Fall 2018

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/88783ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Lurelu

ISSN

0705-6567 (print)

1923-2330 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Sernine, D. (2018). Puisqu'il faut un édito. *Lurelu*, 41(2), 4-5.

Puisqu'il faut un édit



4

L'éditorial est généralement l'ultime texte écrit pour un numéro donné, exception faite d'informations de dernière heure glissées dans les colonnes de «Vite dit» ou d'«À l'honneur». Et pourtant, il s'écoule presque deux mois avant que vous ayez votre exemplaire de *Lurelu* entre les mains. Souvent, je dois me creuser la tête mais, cette fois, quelques bonnes nouvelles agitent la main pour que je parle d'elles.

Commençons par les moins bonnes, qui s'adressent aux institutions. Si vous administrez une bibliothèque, ou encore si vous gérez les abonnements pour une école, vous savez que la plupart des revues et magazines présentent une grille de tarifs différenciée. Les particuliers paient moins cher, les institutions un peu plus cher. Dans le catalogue 2017 de la SODEP, seules 15 % des revues appliquaient le même tarif aux deux catégories d'abonnés, et *Lurelu* était du nombre.

Vous le savez si vous êtes abonné à diverses publications, les tarifs de *Lurelu* sont dérisoires. Le conseil d'administration a donc résolu de se joindre aux 85 % de revues qui affichent un tarif «institutions». Nous avons examiné les écarts appliqués par chaque revue membre de la SODEP, calculé la moyenne, constaté les extrêmes (de «pas la peine d'en parler» à «il doit y avoir une erreur dans la grille!»), et nos discussions ont abouti à ce qui suit. Taxes comprises, les abonnements individuels restent à 25 \$ pour un an et 42 \$ pour deux ans. Ceux pour les institutions passent à 40 \$ pour un an et 70 \$ pour deux ans. Exercice d'équilibriste : d'une part nous ne souhaitons évidemment pas perdre des abonnés, d'autre part il nous faut majorer nos revenus autonomes, comme nous y invitent avec insistance nos chers subventionneurs.

Le coupon d'abonnement ci-dessous, de même que celui que vous avez reçu si votre abonnement est échu, reflètent cette nouvelle grille.

Si vous nous suivez depuis plusieurs années, vous savez que *Lurelu* s'est toujours prononcée sans équivoque pour le respect du droit d'auteur, surtout en matière de reprographie. Combien de fois a-t-il fallu rappeler l'évidence que le travail des auteurs mérite d'être rétribué, comme n'importe quel autre travail, celui des enseignantes, celui des chargées de cours, celui des nombreux gestionnaires du domaine de l'enseignement? D'où notre indignation – l'indignation générale – de voir l'Université Laval bafouer, depuis 2014, les principes et usages du droit de reprographie. Copibec, au nom de tous les ayants droit, avait intenté une poursuite en recours collectif qui, fin mai, a débouché sur un règlement à l'amiable. Au moment où j'écris ceci, le texte est public, cependant l'entente doit encore être avalisée par un juge. Comme souvent en pareil cas, l'entente est signée «sans admission de responsabilité» mais, comme nous ne sommes pas signataires, *Lurelu* peut se permettre de souligner l'évidence : avec près de deux millions de dollars en paiement rétroactif des licences non contractées depuis 2014, l'Université avait tort et les auteurs avaient raison – «avaient droit», comme dans la locution «ayant droit».

NOM _____
INSTITUTION (si c'est une institution qui s'abonne) _____
ADRESSE _____
VILLE, PROV. _____ **CODE POSTAL** _____
TÉLÉPHONE OU ADRESSE ÉLECTRONIQUE _____

Inclure avec ce coupon un chèque ou un mandat-poste de
 (taxes incluses) : un an deux ans
 abonnement au Canada Individus 25 \$ 42 \$
 Institutions 40 \$ 70 \$
 abonnement à l'étranger 70 \$ 125 \$
 abonnement numérique : www.sodep.qc.ca
 Mon abonnement commencera par le numéro courant ou le prochain numéro

Expédier le tout à :
 LURELU
 4388, rue Saint-Denis
 bureau 305
 Montréal (Québec)
 H2J 2L1
 Reçu requis

COUPON D'ABONNEMENT

lurelu

S'il s'agit d'un réabonnement, utilisez plutôt le formulaire détaché que nous vous avons envoyé.
 À moins d'indication contraire, nous ferons commencer votre abonnement avec le numéro courant.
 Si vous avez besoin d'un reçu, cochez la case de droite.

Espérons que cette entente servira de phare dans ces eaux troubles où croisent les pirates multimilliardaires du non-droit, les GAFAM, ces puissances supranationales qui s'estiment au-dessus des lois, des impôts et des taxes, parfois avec l'aval de ministres au discours lénifiant.

À la fin de mon éditorial précédent, je signalais qu'un projet de la SODEP – à l'occasion de son 40^e anniversaire – avait reçu le feu vert. Sur la plateforme de La Fabrique culturelle, des capsules vidéos liées à une trentaine de revues culturelles sont mises en ligne à raison d'une par semaine. Celle à l'enseigne de *Lurelu* fut la troisième à être diffusée, fin juin; elle met en lumière le travail et le talent de notre illustratrice Caroline Merola. Vous en trouverez le lien (un peu long à transcrire) sur la page «Vite dit» de notre site Web : lurelu.net/vitedit.html.

Hyperlien ou pas, La Fabrique (www.lafabriqueculturelle.tv) est facile à visiter, «conviviale» comme on dit en numérique, et on y trouve facilement des vidéos sur plusieurs auteurs et illustratrices de notre domaine de prédilection.

Toujours dans mon éditorial précédent, je signalais la générosité du Conseil des arts de Montréal. Cette fois, grand merci aux Amis de la Bibliothèque de Montréal, cet OBNL au grand cœur qui, avec une commandite renouvelable, nous a permis de doubler les bourses de notre 33^e Concours littéraire. Les ABM accordent déjà des sommes à Promo 9^e Art pour l'un des prix Bédély, à Communication-Jeunesse pour le prix Hélène-Charbonneau et aux Bibliothèques de Montréal pour les finalistes non gagnants du Prix du livre jeunesse.

Nous avons eu leur réponse en juin, ce qui nous a permis de diffuser sur Facebook et sur le Web la majoration des bourses promises aux lauréates de notre concours 2018 (premières places, 1200 \$ au lieu de 800 \$, secondes places, 600 \$ au lieu de 400 \$). Ne manquez pas de visiter notre site Web ou notre page Facebook, dès maintenant, pour connaître le nombre de personnes qui ont ainsi été encouragées à soumettre des exemples de leur talent littéraire.

Un coup d'œil au sommaire, enfin. Vous y retrouverez nos coups de cœur annuels, et vous constaterez le retour de la participation de l'AEQJ, instaurée voilà plusieurs années, et absente hélas de quelques numéros récents, vu la rareté des ressources humaines dans l'univers associatif. C'est la présidente de l'Association, l'écrivaine Évelyne Gauthier, qui signe un texte sur la rémunération des auteurs par les salons du livre. Nous vous proposons aussi des reportages sur deux événements ou programmes méritoires, le quatrième colloque biennal «De mots et de craie», à Sherbrooke, et «Lis avec moi, le Défi», initiative moins connue de nos lecteurs car elle en était à sa deuxième édition seulement.

La SODEP a mené l'hiver dernier une enquête sur le lectorat des revues culturelles. Merci aux nombreux abonnés qui ont répondu en tant que lecteurs de *Lurelu*. À la question «Préférez-vous lire l'édition papier ou l'édition numérique d'une revue?», 4 % de nos répondants ont déclaré n'avoir aucune préférence, et 94 % ont dit préférer l'édition imprimée. Aussi, au sommaire de notre numéro de la rentrée, je vous signale l'amorce d'un «état des lieux» sur la lecture en format numérique, où le tsunami redouté (ou espéré, selon le point de vue) semble n'avoir été qu'une grosse marée.

Sous réserve que l'avenir nous donne tort, en cela comme en bien d'autres choses...

Daniel SERNINE